



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ANNEXE 9

# CERTIFICAT « QUALIOPI »

### délivré à

Nom ou raison sociale : **LE PERMIS**

N° d'agrément : **E 09 075 3271 0**

N° de déclaration d'activité : **11756015175**

Adresse : **62 rue de Rochechouard**

Code postal : **75009**

Ville : **PARIS**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1er alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du **30/11/2021** au **30/11/2024** sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à Paris....., le 30/11/2021

**Le préfet de département**

Pour le Préfet de police et par délégation

**ou son représentant**

Pour le directeur central des services de la protection du public

Pour le chef du service des centres de formation avec les usagers

Pour le chef du bureau des écoles de conduite

Le chef du centre d'accréditation des écoles de conduite

Abdel FEREDJ